

Maltraitance dans un foyer – Mancy: le récit d'une incroyable gabegie

Maltraitance dans un foyer Mancy: le récit d'une incroyable gabegie

Dès l'ouverture du foyer, les premiers signaux d'alarme résonnent. La chronologie et ses trous inexplicables démontrent que l'affaire a été traitée trop longtemps comme un dysfonctionnement mineur.



[Marc Bretton](#)

Publié aujourd'hui à 17h39

0 commentaires



Des témoignages évoquent des «manques criants de moyens», un lieu vétuste, inadapté, qui ajoute aux difficultés d'enfants fragiles.
LUCIEN FORTUNATI

L'affaire de maltraitance au Foyer de Mancy, à Collonge-Bellerive, n'en finit pas de faire des vagues. Début octobre, le journal [«Le Temps»](#) publie une longue enquête sur des dysfonctionnements survenus au sein de cet organisme rattaché à l'Office médico-pédagogique (OMP), qui dépend du Département de l'instruction publique (DIP).

C'est le point de départ d'une succession d'articles également parus dans «Heidi.news» qui révèlent de graves tensions au sein d'une structure dédiée aux mineurs souffrant de très lourdes pathologies, notamment d'autisme. Des témoignages évoquent des «manques criants de moyens», un lieu vétuste, inadapté, qui ajoute aux difficultés d'enfants fragiles. Le personnel lui-même est sous tension, divisé. En outre, les relations avec la direction du foyer et avec l'OMP se détériorent.

AboAffaire de maltraitements dans un foyerL'ancien directeur de Mancy prêt à s'expliquer devant la justice

Enfants maltraitésLa SPG se défend d'avoir couvert des employés de Mancy

AboPolitiqueLe Foyer Mancy réveille les échos de l'«affaire Adeline»

Au fil des articles, le tableau se noircit. Des familles évoquent la régression de leurs enfants dans un établissement où manquent inexplicablement «psychomotriciens, ergothérapeutes, médecin permanent», selon le témoignage d'une mère. De plus, ce qui apparaissait comme des problèmes transitoires, individuels, voire liés à «des difficultés importantes de prise en charge», selon la version officielle, prend de l'ampleur. Des décisions choquantes de l'encadrement vis-à-vis des enfants sont évoquées: privation de nourriture, enfermements, coups, bref, «une utilisation délibérée et répétée de la violence», dénonceront des employés.

Qu'est-ce que Mancy?

Depuis une vingtaine d'années, les handicapés genevois ne peuvent plus être hébergés dans d'autres cantons; ils sont donc intégrés dans des structures privées ou publiques cantonales. La situation des mineurs est un peu particulière: comme ils sont censés suivre une formation, c'est le DIP, et en particulier l'OMP, qui est à pied d'œuvre, alors que le Département de la cohésion sociale a la haute main sur les adultes.

En 2014, le Foyer de Pré-Lauret est ouvert à Bernex, puis en 2018 celui de Mancy, sur le même modèle, pour accueillir les cas les plus lourds, potentiellement agressifs envers eux-mêmes et les autres. Au début, le foyer accueille quatre enfants. L'encadrement compte 6,4 équivalents plein-temps, soit huit collaborateurs, et cinq auxiliaires (2,4 EPT). Puis le nombre d'enfants double.

En 2022, l'équipe compte 12,84 postes pour 22 collaborateurs et 0,27 ETP d'auxiliaire, soit une collaboratrice. En termes de métiers, il s'agit principalement d'éducateurs spécialisés, d'infirmiers et de quelques personnes travaillant à l'entretien. Concrètement, rappelle le département, les enfants sont scolarisés la journée et pris en charge à l'école pour le repas de midi. L'activité est concentrée au lever des enfants, puis dès 16 heures, jusqu'au coucher, ainsi que le week-end pour ceux qui ne rentrent pas chez eux. Une surveillance de nuit est organisée. Pour rappel, l'enseignement spécialisé genevois accueillait, en 2020, plus de 2000 élèves pour 414 postes, un chiffre en hausse constante.

Que savait l'État?

En juillet 2019, une lettre envoyée par la mère d'un enfant alerte la cheffe du DIP, Anne Emery-Torracinta, sur la situation du foyer. La conseillère d'État n'est pas complètement prise de court: un mois plus tôt, l'OMP l'a informée des difficultés en lien avec la prise en charge d'un enfant. Un enfant seulement? C'est loin d'être le cas, mais elle semble l'ignorer.

Car d'étranges retards dans la chaîne de transmission des informations se produisent. En mai 2019, des employés de Mancy ont signalé à la direction du foyer la situation alarmante de l'établissement. Mais ce document, apparemment, ne parviendra sur le bureau de la cheffe de l'OMP qu'en août 2020, avant d'arriver courant 2021 à la conseillère d'État...

Entre-temps? Des analyses internes sont lancées au printemps 2020. Diverses mesures, notamment de formation, sont prises. En juin, le directeur, accusé depuis par Anne Emery-Torracinta «d'avoir caché un certain nombre de choses», saute. Mais la nomination d'une nouvelle direction à Mancy en novembre ne débouche pas sur une amélioration. Au sein du foyer, le travail est pénible. L'absentéisme et le tournus sont importants. Les tensions internes sont fortes. La preuve? Des rapports d'employés documentant des maltraitements sont effacés des ordinateurs des collaborateurs du foyer fin 2020.

Audit accablant

Entre janvier et mars 2021, la directrice de l'OMP enregistre des témoignages de collaborateurs pour faire la lumière sur des accusations de maltraitements. Ceux-ci sont condensés et adressés à la secrétaire générale du DIP, Paola Marchesini. Et en avril, le département lance un audit centré sur les aspects organisationnels. Selon ses conclusions, résumées dans une question écrite du député Olivier Baud, en novembre, tout doit être revu: «la communication entre la direction et les professionnels; l'accompagnement, la supervision et la formation des professionnels; l'élaboration d'un projet institutionnel; l'organisation générale du travail et la gestion des ressources humaines; le rôle et les responsabilités de chaque collaborateur; l'amélioration des infrastructures et du matériel au sein du foyer».

Il est même recommandé de fermer progressivement le Foyer de Mancy. À noter que la restitution de l'audit faite au personnel le 16 septembre, que la «Tribune» a consulté, apparaît nettement plus anodine. Quoi qu'il en soit, c'est en septembre que la directrice du foyer s'en va.

Dénonciation pénale

C'est qu'entre-temps, l'affaire sort dans la presse et que la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil s'en est saisie. Au terme de leurs auditions, les élus demandent une restructuration de l'OMP, qui devra clarifier le rôle médical et le rôle pédagogique au sein de l'institution. Ils évoquent le transfert des structures prenant en charge les pathologies à des entités subventionnées spécialisées et évoquent

la création d'un organisme de contrôle indépendant, reprenant des éléments évoqués dans l'audit de 2021. De leur côté, les syndicats évoquent des manques de moyens pour l'enseignement spécialisé. Une pétition munie de 1500 signatures est adressée au Grand Conseil en novembre.

En décembre, c'est au tour de la directrice de l'OMP, Sandra Capeder, de subir la foudre. Elle est mise en arrêt. L'ancienne représentante des associations de parents d'élèves avait pris la place de Stephan Eliez en 2019. Puis, le 10 décembre, le Conseil d'État dépose une dénonciation pénale s'inquiétant d'éléments semblant «constitutifs d'une violation du devoir d'assistance ou d'éducation». Il annonce aussi l'ouverture d'un nouvel audit «en lien avec la prise en charge des enfants et des jeunes» sous l'égide de Francine Teylouni, ancienne directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, et de Pierre-Alain Dard, consultant en justice juvénile, anciennement chef de la Brigade des mineurs. Les résultats sont attendus pour fin février ou début mars.

Où en est-on?

En janvier, la Commission de contrôle de gestion, qui estime que de nouveaux éléments sont apparus depuis ses auditions préliminaires, dont un cas de surmédication remontant à mars 2021, nomme un groupe pour enquêter plus à fond sur cette affaire.

L'enquête continue et comporte désormais plusieurs fils à suivre. Il y a celui de l'État avec son dernier audit, celui de la sous-commission de contrôle de gestion, avec son enquête, et celui des procédures diverses. Pour aller au-delà du tableau brossé ci-dessus, et estimer les responsabilités, tout devra être précisé et documenté. Les dates, les faits, les actions des uns et des autres.

Marc Bretton est journaliste à la Tribune de Genève. Il a travaillé au sein de la rubrique nationale et suit les questions politiques et économiques pour la rubrique genevoise depuis 2004.

[Plus d'infos@BrettonMarc](mailto:Plus.d'infos@BrettonMarc)

Publié aujourd'hui à 17h39

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

Dernières nouvelles

Un condensé des grands titres qui font ou ont fait l'actualité.

E-MailS'abonner à la newsletter

En cliquant sur "S'inscrire" vous confirmez être en accord avec nos CGV et avoir pris connaissance de notre déclaration de confidentialité.

THÈMES

[Autisme](#)

[DIP-Département de l'instruction publique](#)

[Maltraitance](#)

[Enfants](#)

0 commentaires

ARTICLES EN RELATION



AboAffaire de maltraitances dans un foyerL'ancien directeur de Mancy prêt à s'expliquer devant la justice

Dans le cadre du dernier audit lancé par le DIP, l'ex-responsable ne s'exprime pas. Son avocat souligne que son client est en revanche disposé à parler au Ministère public.

il y a 1 heure



AboPolitiqueLe Foyer Mancy réveille les échos de l'«affaire Adeline»

Selon certains députés, l'absence de contrôles et d'encadrement rappelle cette terrible affaire.

01.02.2022



